

Maître Philippe BARBIER
Avocat
155 avenue Vauban
83000 TOULON
Tél. 04 94 92 42 92

Maître Lise TRUPHEME
AARPI CTC AVOCATS
5 Boulevard du Roi René
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 04 13 41 53 53
www.ctcavocats.fr

V E N T E

AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

Sur la commune de SIGNES, Parc d'activité du Plateau de Signes :

Dans un ensemble immobilier en copropriété situé 5600 Avenue de Paris dénommé Le Domaine de Manon, cadastré I N°233 lieudit Signes pour 6ha 1a et 55ca

- le lot N° 61 consistant, dans le bâtiment K, au rez-de-chaussée, en une petite maison mitoyenne avec deux terrasses et les 24170/100.000èmes des parties communes du bâtiment K et les 1192/100.000èmes des parties communes générales,

Ayant pour numéro commercial K1.

La maison se compose d'une pièce principale avec coin cuisine, deux chambres, une salle de bain et un WC indépendant, pour une superficie habitable totale de 62,85m².

-le lot N°214 consistant en un parking extérieur, les 757/100.000èmes des parties communes de stationnement et les 26/100.000èmes des parties communes générales.

Les charges de copropriété s'élèvent annuellement à environ 2 500,00 euros.

Règlement de copropriété et état descriptif de division publié le 14 janvier 2008 volume 2008 P N°379.

MISE A PRIX : 62.000,00 EUROS
(SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS)

ADJUDICATION FIXEE AU JEUDI 12 JANVIER 2023 A 15H00, à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de TOULON, Palais de Justice - Place Gabriel Péri, 83000 Toulon, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.

OCCUPATION : Lesdits biens et droits immobiliers sont libres de toute occupation.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 24 février 2022 par Maître Philippe BARBIER, Avocat, au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Toulon, où il peut être consulté.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de Toulon.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITE :

La visite aura lieu le lundi 2 janvier 2023 de 14h00 à 15h00
(SCP DENJEAN-PIERRET VERNANGE : 04 94 20 94 30)

Signé : Philippe BARBIER
Avocat